

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 06 JUIN 2016

Présents : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Pouvoirs : LOUET Isabelle ayant donné pouvoir à CLAUDEPIERRE Bernard et MARCHAND Gilbert ayant donné pouvoir à PELERIN Gérard.

Absents : BAZZOLI Yvan.

Secrétaire de séance : BUISSON Nicole.

ORDRE DU JOUR

- 2016-057 : Suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet
- 2016-058 : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 2016-059 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires).
- 2016-060 : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2016-061 : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 2016-062 : Marché à procédure adaptée (Art.27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) – travaux d'aménagements du Centre bourg de la commune de Chatte ».
- 2016-063: Convention avec l'INSEE-transmission des données de l'état civil et/ou électoraux par internet.
- 2016-064 : Assujettissement à la TVA du loyer mensuel du local communal situé 94 Route de Saint-Antoine, loué à SITA CENTRE EST.
- 2016-065 : approbation du projet d'établissement 2016-2021 de l'école municipale de musique de CHATTE
- 2016-066 : subvention de 360€ au Lycée d'Enseignement Technologique Privé de Bellevue
- 2016-067 : Maintien de l'épicerie VIVAL- Convention commune de Chatte/Madame Emmanuelle Laure VILETTE
- 2016-068 : Conseil en Energie Partagé entre la collectivité et le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **SUPPRIMER** les postes suivants dans l'attente de l'avis du Comité Technique Départemental :
 - (057) un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet à compter du 01 janvier 2016 suite à la mutation dans une autre collectivité du Directeur Général des Services, le dossier de saisine de suppression de poste ayant été envoyé au Comité Technique Départemental pour avis depuis le 03 mars 2016.
 - (058) un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2016 suite à avancement de grade, le dossier de saisine de suppression de poste ayant été envoyé au Comité Technique Départemental pour avis depuis le 30 mai 2016.
 - (059) un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30) à compter du 1^{er} mai 2016 suite à avancement de grade, le dossier de saisine de suppression de poste ayant été envoyé au Comité Technique Départemental pour avis depuis le 30 mai 2016.

- (060) un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la nomination par promotion interne d'un agent au grade d'agent de maîtrise à compter du 15 mai 2016, le dossier de saisine de suppression de poste ayant été envoyé au Comité Technique Départemental pour avis depuis le 30 mai 2016.
- (061) un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à avancement de grade à compter du 15 avril 2016, le dossier de saisine de suppression de poste ayant été envoyé au Comité Technique Départemental pour avis depuis le 30 mai 2016.
- d'**ATTRIBUER** le marché à procédure adaptée de travaux d'aménagements du Centre Bourg de la commune au groupement d'entreprises TOUTENVERT/CHAMBARD classé n°1 eu égard aux critères prix et valeur technique énoncés au règlement de consultation et au regard des offres parvenues selon le tableau ci-dessous :

Montant des offres Hors Taxes

NOM ENTREPRISE	MONTANT HT
Gpt TOUTENVERT/CHAMBARD	359 154, 00 €
EUROVIA	395 139, 45 €

- d'**APPROUVER** la signature de la convention de partenariat établie entre l'INSEE et la commune de Chatte pour les transmissions des données de l'état civil et/ou électoraux par internet en utilisant une application dénommée AIREPPNET mise à disposition via un portail internet pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa signature.
- d'**ASSUJETTIR** à la TVA à partir du premier juin 2016 le loyer mensuel de 550 € HT demandé à SITA CENTRE EST – GROUPE SUEZ, pour l'occupation du local communal sis dans un entrepôt communal, 94 route de Saint Antoine à Chatte.
- d'**APPROUVER** le projet d'établissement de l'école municipale de musique de CHATTE (hormis l'annexe 6 (règlement interne du personnel) qui doit être soumise pour avis préalable au Comité Technique Départemental). Celui-ci reprend l'état des lieux de l'école de musique, tant sur le plan financier et pédagogique que celui des activités de diffusion et de partenariats. Il propose également des perspectives d'évolution et de réalisations pour les 5 années à venir. Il sera ensuite envoyé au Département de l'Isère pour compléter le dossier de demande d'aide départementale au fonctionnement de l'école municipale de musique.
- d'**ACCORDER** une subvention de 360 euros au Lycée d'Enseignement Technologique Privé de Bellevue, soit 60 euros par élèves chattois scolarisés dans cet établissement, dans le cadre des subventions annuelles allouées par la commune.
- d'**APPROUVER** la signature d'une convention avec Emmanuelle Laure VILETTE, gérante de l'épicerie VIVAL, qui précise que la commune lui accorde une aide financière mensuelle de 296.58 euros afin de maintenir l'unique commerce de proximité alimentaire du centre-bourg de Chatte, lors de son déménagement dans un nouveau local dans le bâtiment La Forge, 49 place de la Bascule.
- de **CONFIER** au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) la mise en place du Conseil en Energie Partagé, permettant de bénéficier des conseils d'un « homme énergie » en temps partagé qui sera l'interlocuteur privilégié des communes pour toutes les questions énergétiques. Conformément à la délibération du Conseil Syndical n°442 du 9 décembre 2013 et à la décision de bureau n°2014-049 du 17 mars 2014, le coût de cette adhésion est de 1.09 € par habitant par an, le recensement de la

population étant fixé au 1er janvier de l'année en cours, soit 2680 habitants au 1er janvier 2016.

La séance est levée à 20 heures 10 minutes

Le Maire
André ROUX